



Mairie de Larnaud

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUIN 2022

Présents : ANTIER Pierre, BLONDEAU-BOZON Sophie, BORNOT-FAIVRE Carine, GUERRET Laurent, GUYOT David, MARTY Paule, NOBLET Jean-Yves, NOBLET Patrick, PERRON Gaël, ROUSSET Ghislain, TACCHINI-NOEL Olivia, VERNET Corinne.

Excusés : GORSE Cyril, NAUDIN Martine, LAUBEPIN Ivan.

Secrétaire de Séance : MARTY Paule

ORDRE DU JOUR

Approbation du précédent compte-rendu en date du 8 avril 2022

Unanimité

Affaires financières

1) Délibération modificative budgets Primitifs 2022

Monsieur le maire expose qu'il aurait fallu indiquer sur le vote initial du budget que « le Maire est autorisé, pendant la durée de son mandat, en nomenclature M57, à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, au sein d'une même section, dans les mesures suivantes :

- ✓ Au maximum dans la limite des 7.5% des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

En outre, il demande au conseil, de l'autoriser à opérer dès aujourd'hui un virement de la somme nécessaire au paiement de la clause de revoyure (sur le chapitre 739211) pour les années 2021 et 2022, soit la somme de 7958 euros.

Il précise que ce montant a été voté par la CCBHS en mai 2022, soit après le vote du budget communal, c'est pourquoi les crédits n'avaient pas été inscrits au Budget primitif

Unanimité

2) Délibération : Remboursement de frais à un élu

Monsieur le Maire expose qu'il a dû faire une avance pour pouvoir régler des billets de train et de navette pour faire venir une troisième réfugiée ukrainienne à Larnaud (la sœur des deux personnes déjà ici, ainsi que sa petite fille de 2 ans).

Il convient donc de lui rembourser le montant des frais soit 63.90 euros qui seront prélevés sur le montant des dons versés à cet effet.

Il a également du avancer le règlement des pizzas achetées à l'APE lors de la journée de la résistance, afin de restaurer les différents exposants.

Il convient donc de lui rembourser également cette somme (10 pizzas à 9 euros, soit 90 euros) sur les compte 6234 « réception »

Unanimité

3) Subventions : retour sur les subventions obtenues pour financer les différents projets d'investissement engagés par la commune au titre de l'année 2022 :

Mairie de Larnaud – 1 place Eugène Forêt – 39140 Larnaud

Tél : 03.84.44.43.00 – mairie@larnaud.fr – www.larnaud.fr

Retrouvez toute l'actualité de votre commune sur l'application « Panneau Pocket »



Mairie de Larnaud

Déclaration préalable

ORGANISME	SUBVENTION	MONTANT OBTENU	MONTANT DEMANDE	Montant Projet
Réfection chemins forestiers				
PREFECTURE	DETR	2634	4788.6	7981
DEPARTEMENT	DST	2660	1596.2	
Etude Pole Multigénérationnel				
PREFECTURE	DETR	7563	7563	15125
Réfection Etang Petit Vouglans				
PREFECTURE	DETR	1959	3918	6530
Agence Eau	AGENCE EAU	0	1306	
Parkings Mairie Salle des fêtes Cimetière écoles				
PREFECTURE	DETR	15473	30945	51575
DEPARTEMENT	Amendes Police	12893.75	10315	
DEPARTEMENT	DST Relance	2500	2500	
Réfection Toit église - Dossiers complets - En attente Appel offre				
PREFECTURE	DETR	0	85784.17	142973.61
SIDEC		0	12000	
Ordinateurs				
Région	Trans.Numé	1000	1000	2696.63
		0	1000	
		46682.75	162715.97	

Urbanisme

4) Point sur les dossiers en cours

Monsieur le Maire fait le point sur les dossiers en cours d'instruction et ceux acceptés.

Déclaration préalable	Création fenêtre en pignon	Acceptée	Ngo Van Jérémy
Déclaration préalable	Pose d'isolation extérieure	Acceptée	Millet Lauranne
Déclaration préalable	Pose panneaux photovoltaïques	Acceptée	Thibert Sophie
Déclaration préalable	Installation Mobil home	refusée	Huguenin Sony
Déclaration préalable	Changement huisseries	En cours	Non communicable
Déclaration préalable	Mur de clôture	Acceptée	Lazzerini Serge
Déclaration préalable	Changement huisserie	Acceptée	GUYOT David
Déclaration préalable	Division parcellaire	En cours	Non communicable
Déclaration préalable	Piscine semi-enterrée	Acceptée	Pourcelot Pierric
Déclaration préalable	Changement huisseries	En cours	Non communicable
Déclaration préalable	Aménagement terrasses	En cours	Non communicable
Permis de construire	Maison individuelle	En cours	Non communicable
Certificat Urbanisme	Maison individuelle	refusé	Tacchini-Noel Olivia
Certificat Urbanisme	Maison individuelle	En cours	Non communicable

Mairie de Larnaud - 1 place Eugène Forêt - 39140 Larnaud

Tél : 03.84.44.43.00 - mairie@larnaud.fr - www.larnaud.fr

Retrouvez toute l'actualité de votre commune sur l'application « Panneau Pocket »



Mairie de Larnaud



- 5) Délibération : Prémption terrain ZA des Foulletons.
Monsieur le Maire fait un rappel sur la division de la parcelle ZI 34 située en zone artisanale des Foulletons.
Il indique au conseil que suite à cette division une parcelle reste à vendre (ZI 34-a)
Il expose que pour favoriser l'arrivée de nouvelles entreprises il convient de poser un droit de préemption urbain qui permettrait à la commune d'être informée et de pouvoir se positionner en cas de vente des dites parcelles.
Il rappelle que la compétence économique est communautaire, mais que le terrain étant situé sur le territoire de la commune, il nous revient de poser ce droit de préemption.
Après en avoir discuté, le conseil se prononce favorablement
Unanimité

Affaires Générales

- 6) Logo communal
Suite aux différentes discussions ayant déjà eu lieu à ce sujet, Monsieur le maire expose qu'il a 2 propositions de prestataire à faire au conseil.
Il présente les 2 offres et le conseil se positionne favorablement pour celle d'une jeune étudiante en graphisme qui a déjà fait le logo de la commune de Lombard.
Il faudrait dans un 1^{er} temps faire une réunion pour donner les grandes lignes de ce que l'on souhaite.
Unanimité
- 7) Délibération : Publicité des actes
A compter du 1^{er} Juillet 2022 la publication des actes de la commune sur le site internet devient la norme, sauf délibération contraire du conseil.
Il est proposé au conseil de conserver l'affichage papier sur les panneaux municipaux.
Unanimité

- 8) Formation des élus : point sur les inscriptions

Lien Social

- 9) Intégration et évolution de la situation de la famille ukrainienne.
Une 3^{ème} personne est arrivée la semaine dernière. C'est la sœur des 2 personnes déjà présentes dans l'appartement. Aujourd'hui nous accueillons donc 3 adultes et 2 enfants de 2 ans.
Elles ont trouvé du travail (ménage et vignes). Elles ont le permis et se déplacent de manière autonome. L'intégration se passe très bien. Elles prennent des cours de français.
Il faut prévoir une journée de convivialité afin que le groupe de bénévoles fasse leur connaissance.

Arrivée de Olivia TACCHINI-NOEL.

- 10) Présentation 1^{er} rapport Soliha – Aménagement de la Maison Simonet.
Monsieur le Maire présente le rapport envoyé par Mme Blanco concernant la faisabilité du projet Habitat inclusif sur le site de la maison Simonet.
Larnaud ne coche pas toutes les cases pour pouvoir s'insérer dans le cadre de l'habitat inclusif, d'autant que le département privilégie les projets entre 6 à 12 logements à minima.

Mairie de Larnaud – 1 place Eugène Forêt – 39140 Larnaud
Tél : 03.84.44.43.00 – mairie@larnaud.fr – www.larnaud.fr

Retrouvez toute l'actualité de votre commune sur l'application « Panneau Pocket »



Mairie de Larnaud

A contrario, sur le volet petite enfance le projet pourrait avoir tout son sens.
Le projet de MAM ne semble pas retenir l'attention des assistantes maternelles sur le territoire de la commune (sauf 1).
Les micro-crèches sont plus recherchées par les parents, même si les coûts sont plus élevés.
Les horaires atypiques sont très recherchés.
Reste à travailler sur le type de montage juridique de la micro crèche:
-Communal, Porteur privé ou délégation de service ?
Les locaux se prêtent également au projet, avec possibilité de créer des logements au-dessus (3 logements T3) pour accueillir de jeunes couples.
Il faut prendre des contacts avec les structures existantes, notamment de Mme Tréboutte de la CCBHS (responsable petite enfance).

11) Avancement des travaux du City-stade

Le cheminement piéton est piqueté et doit se faire semaine prochaine. Le revêtement du cheminement a été modifié pour être en harmonie avec le cheminement existant entre les 2 écoles.

Nous avons quand même à déplorer quelques incivilités sur le site. Notamment des panneaux qui ont été descellés et du bois qui a été brûlé sur la piste, qui est donc endommagée.

Le conseil municipal demande une étude pour l'installation d'une vidéo-surveillance sur le site. Il faut faire des devis. Patrick et David avaient déjà reçu quelqu'un. Nous demanderons des devis pour pouvoir en reparler de manière chiffrée et précise.

Bâtiment

12) Point sur l'étude de la toiture solaire de l'église

Mr Noblet Jean-Yves présente le rapport du SIDEC. La présentation était très intéressante au niveau technique.

Il présente les 3 types de pose possibles, avec leurs avantages et leurs inconvénients.

En résumé, la partie envisagée pour la pose des panneaux est idéalement située (exposition et inclinaison). Elle présenterait un taux de rentabilité à 96%.

On pourrait escompter un retour sur investissement entre 11 et 13 ans. Compter un ou deux ans supplémentaires si recours à un emprunt.

RDV le mardi 7 juin à 14h00 pour le retour chiffré à la suite de la visite sur site.

Lors de la visite il a été remarqué que le fil du paratonnerre était sectionné.

13) Contrôle sécurité des bâtiments

4 prestataires ont été contactés pour visiter les bâtiments et nous faire des devis pour les contrôles obligatoires. Après présentation des tableaux comparatifs établis, le conseil municipal décide de retenir l'Apave.

Unanimité

Bois

14) Parcelle 10

Un courrier a été reçu de l'ONF en mairie concernant la plantation de la parcelle 10 par les soins de la commune.

La zone étant en périmètre Natura 2000, il n'aurait pas fallu planter des faux robiniers qui sont considérés comme une espèce invasive.

L'ONF demande que Natura 2000 vienne sur place pour aviser des suites à donner.

Mairie de Larnaud – 1 place Eugène Forêt – 39140 Larnaud

Tél : 03.84.44.43.00 - mairie@larnaud.fr - www.larnaud.fr

Retrouvez toute l'actualité de votre commune sur l'application « Panneau Pocket »



Mairie de Larnaud

Contact sera pris avec Mme Mottet lors de la fête de la forêt. L'ONF sera avisé de la teneur des échanges.

15) Délibération : création d'une parcelle pédagogique

La commune a mis en place un projet en collaboration avec la fédération nationale des communes forestières.

Il s'agit de confier à des enfants la gestion d'une parcelle de bois, en collaboration avec des acteurs qui font des propositions.

Une parcelle a été choisie par Pierre Antier, à environ 1.5 km de l'école. Elle a été choisie car elle présente plusieurs espèces différentes. Elle sera aussi située à proximité de la parcelle 10, ce qui permettra de voir sur le terrain les deux façons d'exploiter.

Ce programme se fait aussi en partenariat avec le Québec, avec qui les enfants seront mis en contact pour pouvoir échanger sur leurs expériences.

Unanimité

Visite des bois – 18 juin – 09h30 – Avec vos vélos

Questions diverses

16) Retour sur les diverses réunions

CCBHS :

Vente de matériel de la CCBHS (tracteur). 85.000 euros.

Création de 2 agents sur la CCBHS.

Convention de groupement achat pour les fournitures et de bureau et les produits d'entretien.

Epage : désignés délégués : Mr Lamberger et Mr Maitre.

SPANC : Visite implantation 250 €, 150€ pour la 2^{ème} visite en cas de modification de filière et de nouvelle visite.

Etude de fréquentation des sites touristiques (44.000 euros), financée à 100%.

Restaurant périscolaire le montant des repas va augmenter de 5%.

Voirie :

Aménagement parking : Modification du parking mairie avec suppression de 3 platanes et conservation des 2 situés à l'entrée vers le chaudron. Plantation de nouveaux arbres côté jardin Salle des fêtes. Places de parking en pavés à enherbés. Seule la voie de circulation sera imperméable. Attention, vérifier si besoin de déshuileur. Prévoir une réserve pour une borne électrique et éclairage ?

Conférence des maires :

Parc Naturel Régional de Bresse. Projet mené par les Maires de Branges et de St-Usuge ?

Larnaud ferait partie du « périmètre étendu ».

Cherche à mettre en place une identité régionale et culturelle. Souhaite aussi préserver les petites exploitations et limiter l'agriculture intensive.

Fête de la forêt :

Jean-Yves et Pierre ont refait le chemin d'accès à l'étang Baron

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h55

Le Maire, David GUYOT



Mairie de Larnaud – 1 place Eugène Forêt – 39140 Larnaud

Tél : 03.84.44.43.00 – mairie@larnaud.fr – www.larnaud.fr

Retrouvez toute l'actualité de votre commune sur l'application « Panneau Pocket »